

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DECHETERIES

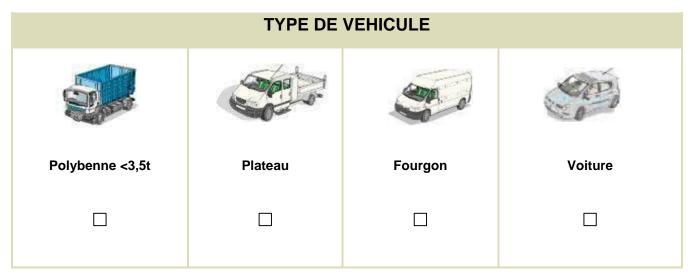
Le décret N°2008 - 244 du 7 mars 2008 et les articles R 4515-1 à 11 du Code du travail

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT D'ACCUEIL **ENTREPRISE EXTERIEURE** Raison sociale: **TRIFYL** Raison sociale: Adresse siège : Adresse: 3316, Route de Sieurac 81300 LABESSIERE-CANDEIL Téléphone: 05 63 81 23 00 Téléphone: Télécopie: 05 63 81 23 01 Télécopie: Nom du Nom du M. VIALELLE Représentant : Représentant : Site concerné: N° du récépissé de transport: **OPERATIONS** Horaires d'accès Cf. horaires d'ouverture du site à l'établissement : ☐ Chargement Nature de l'opération : Déchargement Fréquence de l'opération : ☐ Ponctuelle ☐ Répétitive Matières transportées / chargées / déchargées : **DISPOSITIONS GENERALES** ►En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée des opérations. ▶La Collectivité ou l'entreprise extérieure s'engage à : transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tous chauffeurs amenés à intervenir sur le site agissant pour son compte (le présent protocole). Respecter les consignes de sécurité définis dans le protocole ainsi que, le cas échéant, les consignes spécifiques données par l'agent d'accueil. ▶ Les plans de circulation sont affichés sur les sites. ►TRIFYL se donne le droit d'interdire le déchargement d'un véhicule si le comportement du chauffeur ou l'état du véhicule génèrent des risques pour le personnel. En cas de non-respect ou de non connaissance du présent protocole de sécurité, Trifyl pourra : En avertir sa hiérarchie; Prononcer une interdiction d'accès temporaire ; Prononcer une interdiction définitive d'accès. N° d'urgence Personnes à contacter à Trifyl : **SAMU: 15** ☐ Astreinte Nord (Blaye) 06.71.04.55.60 Pompiers: 18 ☐ Astreinte Sud (Labruguière) 06.30.58.46.75 Premiers secours: 112



Explosif Comburant Inflammable Irritant Toxique Pas de risque Gaz sous pression Cancérogène Corrosif Dangereux pour l'environnement







LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

5			3	
Sur la déchèterie				
Sur le reste du site				
Sur zone spécifique (1)				
Autres EPI (1)				

(1) Précisez les endroits où les EPI sont requis

LES CONSIGNES GENERALES A RESPECTER



Se conformer aux consignes données à l'accueil



Respecter la limitation de vitesse

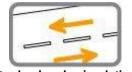




Respecter l'interdiction d'amener du feu sous quelconque forme Respecter l'interdiction de fumer/vapoter



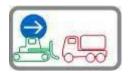
Accès interdit sur le quai de la déchèterie aux véhicules > 3,5 t



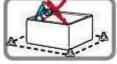
Respecter le plan de circulation



Interdiction de s'éloigner du véhicule sans autorisation



Laisser la priorité aux engins sur le site et aux piétons



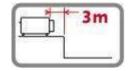
Interdiction de fouiller dans les déchets

Interdiction de pénétrer dans la benne par le haut même en cas d'erreur de tri

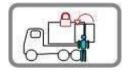
LES CONSIGNES A RESPECTER LORS DES OPERATIONS DE DECHARGEMENT



Interdiction de déposer des déchets non conformes (voir la liste des déchets autorisés)



Ouvrir les portes de la benne à 3m du bord du quai



Verrouiller les portes sur les côtés



Ne pas circuler avec le bras déplié ou la benne levée



Risque de chute important : Interdiction de monter sur les murets des quais



Vérifier le dégagement de la zone de déchargement



Ne pas vider tant que l'engin de compactage se trouve sous le quai et/ou lorsque



Ne pas décharger dans la benne si les bavettes sont en position relevées



CONSIGNES SÉCURITÉ COMPLEMENTAIRES & INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

DEROULEMENT DES OPERATIONS

- 1. A l'arrivée sur le site, se présenter à l'accueil ou sur le pont bascule (si le site en possède un) en précisant l'origine et la nature des produits.
- 2. Suivre les instructions données par l'agent d'accueil : se diriger vers le quai de déchèterie, à l'endroit indiqué (voir plan de circulation affiché et/ou signalisation sur site).
- 3. Le chauffeur adapte son comportement en fonction de l'activité sur le site (visites, travaux,...).
- 4. S'assurer que personne ne se trouve dans la zone de déchargement avant de manœuvrer, ou patienter.
- 5. Stationner de manière à ne pas encombrer les voies de circulation (ou le moins possible) ni créer un obstacle pour le déchargement des autres professionnels et usagers de la déchèterie.
- 6. Après le déchargement, rendre **impérativement** le quai de déchargement propre. Utiliser les équipements mis à disposition par Trifyl pour le nettoyer.
- 7. Quitter le lieu de déchargement en suivant le sens de circulation.
- 8. Avant de sortir du site, effectuer une opération de pesage sur le pont bascule (si présent) et récupérer le ticket de pesée (le ticket sera systématiquement signé par le chauffeur).
- 9. Quitter le site après accord de l'agent Trifyl.

Cas particuliers :

- ▶ Engorgement sur le pont bascule : Laisser la priorité aux véhicules sortants en laissant un espace suffisant pour faciliter leur sortie.
- ▶ Engorgement du quai de déchèterie : Suivre les consignes de l'agent d'accueil ; patienter si nécessaire.
- ▶ Utilisation d'un quai de transfert : Attendre l'autorisation de pénétrer et respecter les consignes de l'agent du quai ; intervention d'un seul véhicule à la fois.

Risques ou situations dangereuses identifiés
Risques liés aux flux de circulation et à la présence de piétons notamment sur le quai
Risques de chute de hauteur
Risques de chute de plain-pied
Risques liés aux ports de charges lourdes
Risques liés aux équipements de manutention

		Collectivité	Collectivité ou entreprise extérieure	
TRIFYL		Nom:	Prénom :	
Président : Daniel VIALELLE Signature :	Aut.	Fonction :	Signature :	
	IW	Date :		